

ACTION CASDAR AE4 - ALIMENTATION DURABLE, DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

CO-CONSTRUIRE UNE FILIERE D'APPROVISIONNEMENT EN FRUITS ET LEGUMES POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE A MARIE-GALANTE

GENESE ET CONTEXTE :

Marie-Galante, la plus grande des îles de l'archipel de la Guadeloupe, est à caractère rural. L'agriculture, avec près de 1 500 exploitations agricoles occupe près de 30% de la superficie du territoire (près de 4000 ha). Elle perd du terrain depuis les 30 dernières années au profit d'une urbanisation grandissante.

En absence d'eau agricole, Les exploitations, de très petites tailles (3 ha en moyenne), ont comme principale orientation les systèmes en polyculture-élevage, adaptée au contexte pédoclimatique.

La SAU se répartie de la façon suivante :

- 50% pour la production de canne à sucre, La filière canne, principalement pour l'export, dépendante des conjonctures extérieures (OCM), est la mieux structurée de l'amont à l'aval, mais génère de très faible marge à l'ha (< de 1000€/an), pour les petits producteurs.

La production cannière est en régression constante depuis plusieurs années, et le renouvellement des générations n'est plus assuré. La canne étant l'une des principales productions de l'île, l'économie agricole et l'économie générale sont fortement dépendantes de cette dernière.

- la diversification végétale occupant à peine 5%, ceci en raison d'absence d'eau agricole. Paradoxalement, compte tenu du contexte environnemental du département (forte présence de chlordécone dans le sol), le déficit de la balance commerciale en fruits et légumes frais locaux (près de 80%), la très forte demande des consommateurs en fruits et légumes locaux, un savoir-faire reconnu des producteurs par les consommateurs, avec des pratiques culturelles s'apparentant à celle de l'agriculture biodynamique, la diversification végétale a un réel potentiel et de nombreux atouts.

Les autres productions : agro transformation, agritourisme sont bien présentes, elles sont réalisées à petite échelle, certaines sont-elles en réflexion de structuration, car disposant également de forts potentiels de développement pour répondre à la demande sociétale.

Il convient aujourd'hui de rééquilibrer le revenu tiré de l'exploitation, pour éviter la dépendance à une production (canne), notamment au travers de la structuration des productions à forts potentiels de développement en filière, pour répondre aux enjeux d'alimentation de proximité.

En 2021, dans le cadre d'un programme LEADER, la Chambre d'Agriculture a effectué une évaluation des besoins de la restauration collective scolaire en produits

frais locaux. Cette dernière faisait ressortir l'existence d'un besoin en produits frais locaux (produits maraîchers, vivriers et fruitiers) pour la restauration collective non satisfait par la production locale. Cette dernière couvrant moins de 30% de la demande. Alors que paradoxalement les producteurs locaux se plaignent de l'exiguïté du marché et de l'absence de débouchés. Les collectivités locales, ont clairement exprimé leur souhait de prioriser l'achat de produits frais locaux de proximité, sur lesquels reposent un capital confiance qualitatif : (absence de chlordécone, peu ou pas d'utilisation de pesticides), pratiques culturelles similaires à celles pratiquées en agriculture biologique (sans en avoir la certification...)

Aujourd'hui, les acteurs sont dispersés, agissent de façon individuelle, et non coordonnée. Reste à accompagner la structuration et organisation de l'offre et la demande pour répondre aux exigences de la loi EGALIM

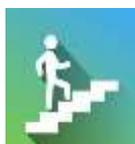
Localisation géographique du projet



FINALITE / AMBITION / OBJECTIFS GENERAUX



- Faire émerger et accompagner des projets de création de valeurs dans les territoires répondant aux attentes sociétales.



- contribuer à accompagner les collectivités locales dans leur mise en conformité à la réglementation (loi EGALIM)
- Accompagner la structuration de filière alimentaire de proximité pour répondre à des besoins locaux non satisfait



- Organiser, développer et pérenniser dans le temps, une offre alimentaire de proximité



- sécuriser les débouchés par le biais de la contractualisation pour garantir et améliorer les revenus pour stabiliser freiner l'exode et assurer le renouvellement des générations dans des territoires ruraux en déprise.



- Contribuer à la construction du projet alimentaire du territoire

METHODOLOGIE

GANTT	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif stratégique 1						
Objectif opérationnel 1.1 : Créer des ressources, capitaliser et structurer de la connaissance sur les innovations au service des filières et des territoires						
Tâche 1.1.1 : Acquérir les références technico-économiques et juridiques						
Tâche 1.1.2 : Produire des outils de diagnostic, de conseil et d'aide à la décision						
Objectif stratégique 2						
Objectif opérationnel 2.3 : Accompagner la formalisation des projets individuels ou collectifs, alimentaires, non alimentaires ou de production d'énergie						
Tâche 2.3.1 : Recenser les besoins des agriculteurs et des acteurs locaux par l'animation des groupes, l'organisation de rencontres d'agriculteurs et acteurs locaux, etc.						
Tâche 2.3.2 : Mettre en œuvre des méthodes d'émergence de projet						
Tâche 2.3.3 : Participer aux instances locales de concertation						
Objectif stratégique 3						
Objectif opérationnel 3.1 : Être acteur des projets collectifs alimentaires durables et non alimentaires et de production d'énergie						
Tâche 3.1.1 : Formaliser les conventions de partenariats autour d'objectifs commun et partagés						
Tâche 3.1.3 : Formaliser le cahier des charges de la restauration collective						
Tâche 3.1.4 : Accompagner la structuration de la production						

LES ACTIONS :

Réalisation 2023	Actions en cours et à venir
 <p>Veille et Capitalisation documentaire sur les thématiques : loi EGALIM, restauration collective, marchés publics, filière de proximité</p>  <p>Création, mise en place de support de Collecte (papier et numérique) auprès de la restauration collective scolaire, traitement et analyse de données pour suivre l'évolution de la demande mensuelle et annuelle de la demande pour fournir des informations aux producteurs pour orienter leurs actions.</p> <p>Conduite d'animations collectives à visées informatives, fédératives et d'adhésion auprès des acteurs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - agriculteurs - responsables de la restauration collective  	 <p>- Productions de scénarii et de documents d'orientation (analyse marché, supports de présentation...)</p>  <p>- conduites de séances de travail collectif par famille (producteurs/restauration collective)</p> <p>- Accompagnement et assistance au groupe de producteurs dans la mise en place de la représentativité professionnelle</p>  <p>- Rencontre et présentation du projet aux décideurs collectivités locales.</p> <p>- Mise en en place du Comité de Pilotage (Collectivités locales/représentation professionnelle/Chambre d'Agriculture...)</p>  <p>- Mise en place d'un comité technique</p> <p>- Démarrage des travaux collaboratifs</p>

INDICATEURS DE REUSSITE :

- ❖ Développer les partenariats entre le monde agricole et les collectivités locales (0 à 4)
- ❖ Augmenter la part des produits locaux de proximité/export (<30% à 70%)
- ❖ Développer le travail collectif dans le cadre de la diversification végétale (0 à 30 agriculteurs)
- ❖ Amélioration du revenu agricole
- ❖ Intégration des jeunes dans la démarche (Renouvellement de génération)

Contact (s) :

Olivier BADE : bade.o@guadeloupe.chambri.fr



- *Chambre d'agriculture de la Guadeloupe, décembre 2023* -